Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 035-213501265-20260127-D_26_017-DE

GUICHEN PONTRÉAN

CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N° 26- 017- 27 janvier 2026

FINANACES LOCALES
Décisions budgétaires

Membres en exercice : 27
Quorum : 14
Présents :
26 (de la délibération 26-005 à la délibération n°26-010)
27 (de la délibération n °26-011) à la délibération n°26-024)

Votants :
26 (de la délibération 26-005 à la délibération n°26-010)
27 (de la délibération n °26-011) à la délibération n°26-024

Présents :
Dominique DELAMARRE - Philippe SALAÜN - Laurence BIENNE – Mathieu LUCAS MOUNIER – Isabelle LEBOURDAIS - Jean-Philippe MEHU - Hermine TOFFOLETTI Jean LEMOINE - Anne GADBY - Joël SIELLER - Jean-Marc JOUMIER - Nadine JOUAULT - Pascale THEZE - Françoise LEBRUN – Sandrine THURET - Catherine CHERIF - Matthieu CHANEL- Julien DUBOIS - Sylvie LE LAY - Thierry PRESSARD Michèle MOTEL - Patrick JUMEL- Audrey GROSHENY - Bruno MARGOTTIN - Patricia AUGUIN - Pierrick AUFFRAY - Patricia PIANET

Secrétaire de séance : Sandrine THURET

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept janvier à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de GUICHEN s'est réuni en salle du Conseil municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Dominique DELAMARRE, Maire, après avoir été convoqué le vingt janvier deux mille vingt-six, conformément aux articles L 2121-7, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Débat d'Orientation Budgétaire 2026 – vote

La loi du 6 février 1992, dite loi ATR (Administration Territoriale de la République) a institué la tenue d'un débat d'orientation budgétaire en amont du vote du budget (article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales). Ce débat doit intervenir dans les 2 mois qui précèdent l'examen du budget primitif.

L'article 107 de la loi du 7 août 2015, dite loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République) a modifié cet article en introduisant désormais la présentation d'un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette
La présentation du rapport d'orientation budgétaire doit donner lieu à un débat au sein du Conseil municipal, dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Aussi, dans ce cadre légal, le contexte budgétaire national et local ainsi que les orientations générales de la municipalité pour son projet de budget primitif 2026 sont précisément définies dans le rapport d'orientation budgétaire joint en annexe n°8, lequel constitue le support du débat d'orientation budgétaire 2026 de la Commune, structuré de la manière suivante :

I. ANALYSE FINANCIERE (jointe en annexe)

Analyse financière rétrospective 2021 - 2025
Analyse financière prospective 2026 – 2029

Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 035-213501265-20260127-D_26_017-DE

II. PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS PRINCIPAUX POUR 2026

- bâtiments

	Dépenses en €	Recettes en €
- Espace galatée (réaménagement + SSI solde)	23 874 €	88 000 €
- Bibliothèque de Pont Réan	120 000 €	
- Extension Marcel Greff	1 680 054 €	802 362 €
- Extension réhabilitation ALSH	730 000 €	589 330 €
- Aire de jeux Groupe scolaire Marcel Greff	25 000 €	
- Restaurant scolaire Guichen	40 000 €	
- Achat de la ferme de la Massaye	255 400 €	

- Voirie

	Dépenses en €	Recettes en €
- Modernisation de la voirie communale	130 000 €	16 500 €
- Effacement des réseaux rue st marc	140 000 €	
- Aménagement mobilités douces		106 270 €
- Liaison piétonne Massaye Marcel Greff		5 000 €
- Aménagement Centres Bourgs	322 330 €	285 300 €
- Modernisation éclairage public	62 500 €	
- Réserves foncières	118 000 €	
- Défense incendie	65 000 €	8 822 €
- Gestion des eaux pluviales	31 700 €	
- Accessibilité quai bus	40 000 €	23 750 €

- Etudes

	Dépenses en €	Recettes en €
- Révision du PLU	7 000 €	
- Etude CUP ferme	3 255 €	
- Etude CUP Les balcons	9 450 €	

- Matériels

	Dépenses en €	Recettes en €
- Services techniques	75 600 €	
- Services administratifs	43 634 €	
- Services culturels	46 625 €	
- Services petite enfance/enfance/jeunesse	34 008 €	
- Services scolaires	11 600 €	
- Services Restauration	60 850 €	
- Service sécurité	26 850 €	
- Vidéo protection	80 000 €	26 000 €
- Prévention contre les inondations	18 000 €	7 000 €

Le montant total des investissements pour l'année 2026 est estimé à 4 929 078 € (hors remboursement en capital de la dette).

Considérant l'avis favorable de la Commission Finances – Budgets réunie le 19 Janvier 2026,

Etant entendu l'exposé de Jean-Philippe MÉHU,

Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 035-213501265-20260127-D_26_017-DE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte cette proposition à :

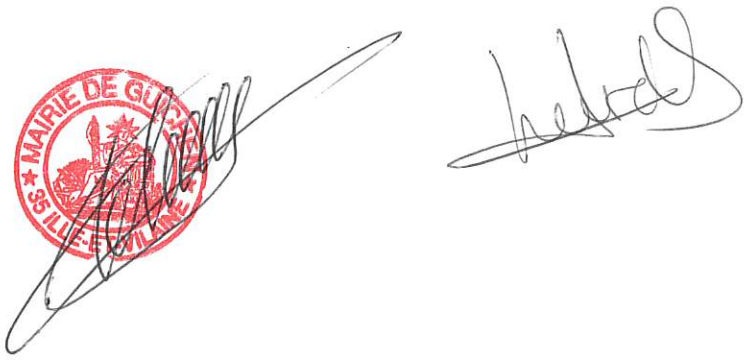
- 27 voix POUR
- 0 CONTRE
- 0 ABSTENTION

Le Maire,

Dominique DELAMARRE

La secrétaire de séance,

Sandrine THURET



CET ACTE PEUT ÊTRE CONTESTÉ	
Les voies de recours	Les délais
Devant le Maire *. Le recours gracieux*	Si le *recours gracieux* est présenté dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte, le demandeur dispose, à partir du refus, express ou tacite, d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux devant le Tribunal Administratif.
Devant le Tribunal Administratif *. Le recours contentieux*	Le *recours contentieux* doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte par voie postale ou par l'application Télérecours accessible par le site www.telerecours.fr .

Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 035-213501265-20260127-D_26_017-DE